# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 75, rue ce Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI 13 AOUT 1884.

## Consulat de France.

**Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.**

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations' et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition :

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions ad-d'organiser leurs sections à l'Exposition....

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traitées avec la commission du pays d'où previennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les grops suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits brute et manufacturés, métaux, minerais et sels.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillementée et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture
24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégat, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage cause.....

31.—Une quantité convenable d'eau, de gas et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées..... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.....

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.....

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition.....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles et les conditions dont la commission intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN
Chef des Installations.

Approuvé:
E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans :

ART. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général..... (ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

ART. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur Général aux Commissions étrangères..... Des formes imprimées conformes à cet règlement, seront fournies gratis.....

E. A. BURKE,
Directeur-Général.

Approuvé:
ED. RICHARDSON,
Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.
Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ARZAC.

## CONSULAT DE FRANCE.

**Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.**

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'**ABEILLE** de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Reims, Lille Reims Epernay, Louviers, Arras, Bayonne, Beaupon Brest, Caen, Cherbourg, Clermont Ferrand, Cognac, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Limoges, Montpellier La Rochelle, Sedan Toulouse, Perigueux, Alger, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, l'Economie Française, La France, Le National, La Paix, Le Petit Journal, Le Siècle, Le Soleil, Le Voltaire, Le Journal des Chambres de Commerce, Le Gaulois.

N B—L'Abeille échange déjà avec le Journal des Débats, le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, la République Française et le Temps.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gazette du Midi, Le Sémaphore, L'Echo de la Charente, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Périgord, Le Journal de Rouen, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM Clavery—Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères

Billot—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Person—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Deamoulins—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobbé Duval - Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clamageran—Sénateur.

Cordier—Sénateur.

Paul Bert Député.
Henri Chavoir ..
Clemenceau ..
Mgr Freppel ..
Tony Revillon ..
Rouvier ..
Baron de Soubeyran ..
Soulier ..
Wilson ..
Fabri Faure, Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Cazalet, Comte A. d'Abasac, Jacques Meyer, Crémieux A. Pascal, Charles Hal. Duval, Général Victor Maignan, De Molinari, Commandant Courrejolles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.
Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ARZAC.

## CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

**Rue Royale, No 93.**

**AVIS.**

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1°—La maison Vve Altazin-Gis (Négociant-armateur havrais et maison-goudrons et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs saés semblable à ceux exportés de Hollande sous la marque "Couronne" en petits barils dits seizièmes.

2°—MM. Adr Menard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3°—MM. A. Illaume & Cie., négociants en vins fins et cognac à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrirait des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4°—M. Edgar Rignat (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, déclarant connaître la fabrication de la chemise, sollicite un emploi dans sa partie.

5°—MM. Claris & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Dépôt en Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, de flans secs pour clichage au papier, &c, fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Marne, de Tours, et Chair, de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Japonais, désirant un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6°—M. Alfred Duruet, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Phippe Brothers & Co 16 Rio et de MM. Hollworthy & Ellis, de Santos, exportateurs de cafés et agents de MM. Abel Roy & frères de Paris, négociants en cafés, désire traiter des affaires de céréales et graines à la commission contre crédits de banque

7°—M. Firmin Jullien, fabricant de conserves, de sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes, quai de la Gare, à Lorient, (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

8°—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vivienne, à Paris, courtier agent, pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent de pareil affaires; il désire avoir se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et en recevoir des ordres. M. M. Duclos envoie à ses correspondants une circulaire hebdomadaire, détaillée et très bien faite, sur le commerce des corps gras, dans le monde entier.

9°—M. Raoul Bravais, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle de Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'anti-microbes Bravais (granules anti-épidémiques du Docteur Amédée Anglès et de chimiste Raoul Bravais) voudrait un correspondant la Nouvelle-Orléans.

10°—M. Louis Duvau aîné, château de Varraise, à Sezanne (Marne-Ecrit) offre au public, ses vins mousseux dits de Champagne à des prix variant selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11°—M. Emile Decendit, nadif de Rochelle, (France) ayant travaillé comme surintendant au Carlston Mills de Philadelphie et dans la U. S. Bunting Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme surintendant dans le tissage et le filage des cotons et des laines. Son adresse est 223 rue Tchoupitoulas. M. E. Decendit est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France, No 93 rue Royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

Le Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884.
Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ARZAC

## Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.

**Soumissions pour Construction.**

BUREAU DU DIRECTEUR-GENERAL.
74 Rue Barenne,
Nouvelle-Orléans, 8 août 1884.

IL sera reçu à ce bureau des soumissions cachetées jusqu'à midi, 15 août 1884, pour les travaux de charpente nécessaires au complet achèvement d'un édifice de 885 pieds de longueur sur 565 pieds de largeur, lequel doit être construit sur le terrain de l'Exposition, conformément au plan et aux devis déposés au bureau de G M. Torgerson, architecte-directeur, sur le terrain de l'Exposition.

Tous les matériaux nécessaires à ladite construction seront fournis par la Direction de l'Exposition.

Il sera reçu des soumissions pour la construction de tout l'édifice ou d'une partie seulement.

La Direction se réserve le droit de rejeter totalement ou partiellement les soumissions qui lui seront adressées.

E. A. BURKE,
Directeur-Général.

10 août—5f.

## OFFICIEL.

## Avis aux contribuables de 1884.

BUREAUX DU TRESORIER,
Hôtel de Ville,
Nlle-Orléans, 9 août 1884.

LES comptes pour taxes de ville de 1884 sont terminés et prêts à être livrés. Les personnes intéressées sont respectueusement invitées à s'acquitter promptement, afin d'éviter l'intérêt, etc.

I. W. PATTON,
Trésorier.

9août au 20—

## AVIS

**AUX PROPRIETAIRES DE MAGASINS AYANT DES PORTES OU DES VOLETS DE FER.**

**Appliquer le Procédé**

DE J. JOUET POUR OUVRIR AVEC FACILITÉ VOS PORTES ET VOLETS.

IL est le plus simple, le plus sûr et le moins coûteux, et est approuvé par le Département du Feu et par le Bureau of Underwriters

Tous les ordres seront exécutés promptement.

Adresse: J. JOUET, 150 rue Royale.

13juil—1m

**Avis de société**—Le soussigné continuera s'occuper, comme par le passé, à son ancien local, No 10 rue Carondelet, des affaires d'encaissement de **Loyers de propriétés foncières en général, d'actions et de billets**, sous la raison sociale de C. E. GIRARDEY & CO. MM. George G. Friedrichs et William A. Kernaghan, ses principaux employés depuis plusieurs années, seront désormais intéressés à ses affaires et s'associent à lui à partir de ce jour, 31 juillet 1884.

Plaine de reconnaissance pour le généreux patronage qui lui a été accordé dans le passé, la nouvelle raison sociale s'efforcera de continuer à la mériter.

C. E. GIRARDEY.

1er août—1m

## CONSULAT DE FRANCE

—A—

**LA NOUVELLE-ORLEAN**

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

**Ouverte de 10 h. du matin à 3 h. P. M**

**Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent**

**En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.**

Rocley Dominique
Borie J B
Bonascasse Hippolyte
Lacroix
Baby Jacques
Curtelin Michel
Charpentier Honoré
Cavelier Georges
Castaing François
Cornier Vve, née Amant
Canes Jeanne
Charvin Henri
Denis Habenne
Duibail Mme
Davezac Joséphine
Davezac Jean
Desmoret Théodore
Delamalmaison Mme
Dumarest Clande;
Doléac Firmin
Fondard François
Fauvel Stéphanie
Guitard Joseph
Goujon Léon Marie
Hercy Jacques
Le Hericy Jacques
Labarque Jean
Lafaisseur
Mournet Jean B
Pain de Bonnemarej
Roques François
Tuquet Vve, née Allerat
Trisiant Antoine
Vouzet Joseph
Valtamiet-Tauriet de
15 mai 1884.
Arrouy Charles
Alazais Vve née Riquet
Coste Louis, héritiers
Congot Jean Baptiste
Dumas Pierre
Dumas Ernest
Dumas Edouard
Dubor François
Duassaunc Charles
Dépatogue Joseph Eugène Antoine
Dauriz Louis
Despaux Charles
Espinasse Albert
Escudé Gabriel
Girardi Charles
Guérin femme Lebon
Girand Dite Fortunée
Giraud Mme A
Girard Mlle Angèle
Gaillard Jean Pierre
Lab Fre Jeanne Marie
Lev. Arthur
Nassant Jean Baptiste
Pagès Mme Angèle
Picard Pa
Pens Frank
Pujade Jean Bruno
Rigottas Mme veuve
Ringé Alphouse et Adolphe
Rufier Charles
Sépponé Jean Urbain
Sandoz Louis
Sénac Baptiste
Serpent aî Jules Francois

La Nlle-Orléans, le 1er juin 1884.
Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ARZAC

## F. JAHNKE,

(Breveté pour la Louisiane).

**PAVAGE EN PIERRE ARTIFICIELLE DE SCHILLINGER,**

Importateur et marchand de **Pierres plates allemandes et de North River** pour pavage, cheminées, ciment de Portland, TUILES, COQUILLES ET SABLE.

**Nos 208 et 210 rue Delord,**

Entre Baronne et Carondelet.

## Dr. J. B. Perez

**Médecin et Chirurgien,**

D'une expérience de 25 années dans le traitement et le guérison de tous les maux des **ORGANES GENITO-URINAIRES** et des maux provenant soit des **NERFS**, soit d'une **DEBILITE PHYSIQUE**, causée par l'âge ou des abus prématurés. **Maladies chroniques traitées avec succès.** La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les douleurs de la spermatorrhée et tous les désordres du **NATURE PRIVEE**, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'être guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. La **Female Regulating Elixir** du Dr. PEREZ n'échoue qu'à son dernier.

No 6 rue Royale Bureau.

mars—2d—1an

**BODLEY BROTHERS**
(Quartier-général de Voitures.
**70, 72, 74 rue St-Charles.**

ON assortiment le plus complet de wagons à canons, charrettes à canons à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, à. pour nègres, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à ris, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, harnais pour voiture, traîne pour scieurs de bois, etc. Nous appelons l'attention sur nos seuls durels, nos moyeux forgés à froid, et les fermes à axes doubles à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par des habiles ouvriers. Nous garantissons tout ce que nous vendons et répondons aux plus larges demandes.

12mai—1an

## LEON QUEYROUZE,

**"GROCER" EN GROS,**

—Importateur de—

**VINS ET DE LIQUEURS**

—Et marchand de—

**Produits des Campagnes et de l'Ouest**

**97 RUE DECATUR,**

mars—1an Nlle-Orléans.

Médaille d'Or, Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1883

## BASILE BARES.

**No 84 - - Rue Royale - - No 84**

**SEUL AGENT.**

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Raveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibre. Brevété pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont spécialement garantis. J'offre ces Pianos à un prix exceptionnel réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

18mar—

## LA CREOLINE,

OU

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

**ALPHONSE WALZ,**

**24 et 26 rue Conti,**

18mars— Seul propriétaire et fabricant

C. GAVAROC, Gérant. — C. E. LANUSSE, Secrétaire.

## Compagnie de Fabrication de VIN ROUGE,

**De la NOUVELLE-ORLEANS**

**72 Rue Conti, Nouvelle-Orléans.**

Incorporateurs—MM. A. Carrière et Fils, D. A. Chaffraix, Gilbert H. Green, A. A. Lelong, C. Cavaroc et Fils, Gus. Pitot. 2 avril—1an

## AYER'S Ague Cure

IS WARRANTED to cure all cases of malarial disease, such as Fever and Ague, Intermittent or Chill Fever, Remittent Fever, Dumb Ague, Bilious Fever, and Liver Complaint. In case of failure, after due trial, dealers are authorized, by our circular of July 1st, 1882, to refund the money.

Prepared by Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Sold by all Druggists.

## DEMANDES.

ON demande—Une bonne cuisinière pouvant fournir des recommandations n'adresser au No 252 rue du Canal, de midi à 2 heures P. M. 10 août—3f

ON Demande des ouvrieres armoires en acajou avec des colonnes montées en cuivre S'adresser au Lock Box 2599, N. O. P. O. 7 août—10 f.

PERDU, samedi soir, entre 10 1/2 et 11 heures du soir, dans le trajet de l'encolgnure St Philippe et Romas à la rue Ursulines, et de la à la rue Miro, un couteau-poignard, avec la fourrure en argent massif, le manche du poignard est en ivoire. La personne qui le rapportera au bureau de l'ABEILLE recevra une récompense libérale. 12 août—1f

## A VENDRE.

GROCERIE à vendre—pour cause de départ. S'adresser 131 rue de Chartres. Hôtel des Etrangers. 10 août—8f

A vendre, à bon marché, un lot de vieux tournaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille*. 29 avril

## ELKIN & CIE.,

**100....RUE DU CANAL....100**

Appellent l'attention du public sur leur vaste stock de

## NATTES DE CHINE

nouvellement importées, d'une **Succes extraordinaire** et **sans censures**.

Aussi sur un nouveau stock de

Toiles cirées, Stores, Rideaux, etc

— DE —

## TAPIS!

De toutes qualités à prix réduits.

31 avril—

## GODCHAUX

MARCHAND DE

## VETEMENTS CONFECTIONNES

—DE—

## LA COMPAGNIE DE LOTERIE d'Articles de Toilette

81, 83 et 85 rue du Canal.

Notre grande vente à sacrifice a commencé, et nous invitons respectueusement le public à venir se rendre compte du bon marché que nous leur offrons en fait de

Vêtements Confectionnés

Avec les offres à la réduction considérable de

## 50 Pour Cent!

MARDI, 9 SEPTEMBRE 1884,

16 juil—

## 1er---SURETE.

## 2e---REVENU.

## Sept 7 pour cent

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

30 ANS.

PREMIÈRE HYPOTHÈQUE,

GOLD BONDS

—DU—

SHELL BEACH R. R.

(N., T. & B. & L. R. R. Co.)

Des Bons sont garantis par une **première et unique** hypothèque sur le Shell Beach Railroad reliant la Nouvelle-Orléans au Golfe du Mexique avec tout son matériel roulant, ses gares, magasins et terrains.

Ils sont émis au chiffre de $1,000 et enregistrés; les coupons sont payables en avril et en octobre, à la Nlle-Orléans et à New York. Le principal et l'intérêt sont payables en or.

Les Bons émis ne représentent que $8,500 par mille. Il n'existe pas de dette flottante ni de billets non payés d'aucune sorte. Les recettes du chemin garantissent le paiement de l'intérêt d'une manière absolument certaine. La Compagnie possède 550 acres de terre au lac, formant le site de Shell Beach.

Le prix des Bons est fixé au pair avec intérêt. Il n'existe pas sur la place de valeur plus solide et plus sûre. Ces Bons commanderont une prime très prochainement un certain nombre sera vendu sur ce marché.

S'adresser à la

WHITNEY NATIONAL BANK,

AGENT POUR LA VENTE,

No 137 Rue Gravier.

23juil—1m—Mar Jeu Dim.

## Leçons d'Espagnol.

**Mlle. E. de MIRANDA** continuera à donner des leçons d'Espagnol à domicile, ou chez elle, rue Magazine, coin Jackson, No 184.

26mars.

## L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS,

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit:

"78 *E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.*

MESSRS. J. C. AYER & CO:

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de douleurs gonflées intolérables; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par lui-même qui l'en avait fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement resta parfaite. Je ne sens ceci pour quelque chose, mais pour le bien de mes semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

## La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les **Maladies Scrofuleuses**, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies; prix $1, six flacons pour $5.

## NATTES NOUVELLES DE CHINE

A BAS PRIX.

## A. Brousseau's Son,

23 et 25 rue de Chartres.

Rideaux de Dentelle à $1 50 la paire et au-dessus.

STORES DE FENETRES,

TOILES-CIREES,

TAPIS.

Nouveautés des derniers genres.

30mars—1an

## ANNONCES JUDICIAIRES

**VENTES PAR LE SHERIF**

**A. Rochereau & Co. vs. Hme D. L. Grandpré.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,784—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'hôtel St-Charles, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le 8 AMEDI, 30 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre désignés par les numéros quinze, seize, neuf, huit et sept (15, 16, 9, 8 et 7), situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro 442 borné par les rues Rendon, Hagan, St-Philippe et Ursulines, et mesurant comme suit: le lot numéro seize mesure trente pieds neuf pouces et quatre lignes (30, 9, 4) de face à la rue Ursulines sur une profondeur et façade à la rue Rendon de cent pieds et forme l'encoignure; le lot numéro quinze mesure trente pieds neuf pouces et quatre lignes (30, 9, 4) de face à la rue Ursulines, entre lignes parallèles, de cent pieds (100) et touche le lot numéro seize ci-dessus décrit; le lot numéro neuf mesure trente trois pieds neuf pouces et six lignes (33 9, 6) de face à la rue Rendon sur une profondeur de cent pieds et cinq pouces et cinq lignes (100, 1, 5) sur le côté le plus près de la rue Ursulines, et cent quatre vingt neuf pieds six pouces et cinq lignes (129, 10, 5) de profondeur sur le côté le plus près de la rue St Philippe sur une largeur dans le fond de trente cinq pieds six pouces et quatre lignes (35, 6, 4) le lot numéro huit mesure trente trois pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Rendon sur une profondeur de cent pieds vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes (129, 10, 5) sur le côté du lot numéro neuf, et cent soixante dix neuf pieds sept pouces et cinq lignes (179, 7, 5) du côté du lot sur le côté du lot numéro huit et cent soixante neuf pieds quatre pouces et quatre lignes (169, 4, 4) sur le côté vers la rue St Philippe, sur une largeur dans le fond de trente cinq pieds six pouces et quatre lignes (35, 6, 4).

Le tout des dits lots ci-dessus décrits conformément à un plan dressé par J. A. D'Hemécourt, voyer, en date du 4 juillet 1877, déposé en l'étude de Charles T. Soniat, notaire en cette ville, pour reference.

Acquis par la défenderesse de L. A. Billaud, conformément à un acte pardevant C. T. Pontiat, notaire, en date du 12 octobre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 juil—29 août 5,12,19,24 30

**Simon Z. Darrodes et Jean F. Darrodes vs. Hme Bridget Murphy et Jacob Fendel, tutrice.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 6890—Ouverture d'un d'un writ de feu levée contre les plaignants et en faveur des défendeurs à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, le 8 AMEDI, 30 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Livaudais, Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 153, borné par les rues St Patrick, Troisième, Quatrième et St. Denis; le dit lot est désigné par le No. 10, et forme l'encoignure des rues Quatrième et St. Patrick, mesurant cent pieds de face à la Troisième, sur une profondeur et face de 125 pieds et même profondeur sur l'autre côté étant plus ou moins conforme au plan de Beretten, voyer, en date du 11 mai 1858, déposé à l'étude de R. J. Ker, notaire et marqué Bracket.

2—Une autre portion ou lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même faubourg et l'ist, touchant le dit lot No 10 et mesurant 15 pieds de face à la rue Quatrième et forme une moitié du lot désigné par le No 9 du dit plan et a une profondeur même que l'autre de 125 pieds, et est borné le plus près de la rue St. Patrick par le lot No. 10, ci-dessus décrit, et sur l'autre côté par l'autre moitié du lot No 9.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 août—9,10,22,30, 6 9 sept

**Pierre Tapie, James F. Gaumnitz, subrogé vs. J. B. Wetzel et John Wick**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5,142—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 9 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 26 de l'ilet No 613, qui est borné par les rues White, Dupré, Commune et Gravier. Le dit lot mesure trente pieds cinq pouces de face à la rue White, sur une profondeur de cent quarante quatre pieds.

Saisi dans l'affaire ci dessus comme propriété de John Walch.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

8 août—9, 15, 22 29 - 5, 9 sept

**Grande vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.**

Tout le contenu et les installations de maisons Nos 22 et 24 rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville.

Consistant en un lot de meubles de bureau,

UN COFFRE-FORT EN FER,

Une belle liqueur assortie, vins ordinaires américains et importés, des meilleures marques, huile d'olive, etc., aussi champagnes, bières, etc.

— AU BAR —

Une machine à vapeur et chaudière et tous les accessoires à vapeur à vendre, tuyaux, etc., appareils pour nettoyer les bouteilles, machine à boucher les bouteilles

— ET —

Plus d'un quart de million de bouteilles, bouteilles à vin, à bière, à champagne, à whisky, à brandy, à huile, de dimensions variées, pintes, etc.

— ET —

Un grand assortiment de pots en terre, flacons, dameajeannes, bouchons, enveloppes en paillon, etc.

AUSSI

Deux grands chevaux bais, une petite jument baie, un wagon à ressorts à quatre roues, un wagon à ressorts à deux roues, bouettes, harnais, etc.

AUSSI

Un fort lot de comptes ouverts, billets, dus à l'insolvable, d'après l'inventaire.

— ET —

Une certaine réclamation pour la somme de $10,000 en faveur de l'insolvable contre Cook & Bertelsmeyer, provenant d'un attachement maintenant disous dans la cour de District des Etats Unis, dans l'affaire No. 10237 du docket de la dite cour.

— ET —

Divers autres articles qu'il serait trop long d'énumérer, d'après l'inventaire enregistré.

— ET —

Aussi tout le contenu du magasin No 270 de la rue St Charles, dans le Premier District de cette ville, consistant en un grand assortiment de bouteilles vides faisant partie du quart de million de bouteilles décrites ci-dessus.

— DANS L'AFFAIRE DE —

H Loubat vs. Sos Cassidy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,969—En vertu d'un ordre de vente en date du 5 août 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le 8 AMEDI, 30 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Livaudais, Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 153, borné par les rues St Patrick, Troisième, Quatrième et St. Denis; le dit lot est désigné par le No. 10, et forme l'encoignure des rues Quatrième et St. Patrick, mesurant cent pieds de face à la Troisième, sur une profondeur et face de 125 pieds et même profondeur sur l'autre côté étant plus ou moins conforme au plan de Beretten, voyer, en date du 11 mai 1858, déposé à l'étude de R. J. Ker, notaire et marqué Bracket.

2—Une autre portion ou lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même faubourg et l'ist, touchant le dit lot No 10 et mesurant 15 pieds de face à la rue Quatrième et forme une moitié du lot désigné par le No 9 du dit plan et a une profondeur même que l'autre de 125 pieds, et est borné le plus près de la rue St. Patrick par le lot No. 10, ci-dessus décrit, et sur l'autre côté par l'autre moitié du lot No 9.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 août—9,10,22,30, 6 9 sept

**E. F. Stockmeyer vs. Léon Mannie et al.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,502—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 26 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Remparts, St Pierre et Bourgogne, mesurant trente cinq pieds cinq pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, borné sur le côté droit par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Duvivac, sur le côté gauche par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Bourdin.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent ou y avaient appartenu et connu par le No 151 rue Toulouse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25 juil—25, les août, 8 15 22 26.

**Restora Pratt vs. Succession de Thomas Jordan et al.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,819—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le 8 AMEDI, 2 août 1884, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Gennaro nord et des rues Gravier et Philippe, et mesure au pied au plus, vingt pieds cinq pouces de face à la rue